

*Service postal*

Le ministre du Travail s'est toujours montré fier d'avoir défendu les droits des travailleurs. Je ne dirais pas qu'il ne l'a pas fait. Aujourd'hui encore, il a répété que le gouvernement continuerait à compter sur les ententes conclues gré à gré, tout en soulignant que cela n'avait pas marché dans un des ministères du gouvernement. Même si nous avons l'intention d'appuyer le bill en deuxième lecture, et je suppose qu'il franchira l'étape du comité plutôt rapidement, il n'en reste pas moins qu'il y a un cancer dans le processus de règlement des différends, dans la Fonction publique. Ce n'est là qu'une seule cellule. On peut le voir dans le moral de la Fonction publique, dans la façon dont on ne s'occupe plus du principe du mérite dans la Fonction publique, dans la façon dont les droits sont lésés dans la Fonction publique et dans la façon dont 3000 personnes ont été embauchées en dehors de la filière normale, au cours des années 1976 et 1977, selon les témoignages présentés devant le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. Tout cela fait partie de ce même cancer. Maintenant, on sert la Commission de la Fonction publique au public, on lui annonce la veille d'une campagne électorale ce que l'on fera des fonctionnaires. On n'a pas consulté le public à ce sujet. On l'a tout simplement mis au courant.

Le gouvernement a présenté le bill C-28, qui a pour le moins un effet perturbateur sur la Fonction publique. Et voici qu'il en retire ce secteur pour le soumettre à un régime d'exception. L'attitude du gouvernement à l'égard des fonctionnaires est malsaine et à courte vue. Pour lui, l'horizon s'arrête aux deux prochains mois. Il faut bien parler du bill parce qu'il nous est imposé par le gouvernement, mais pour tous les députés ce sujet a de quoi soulever le cœur. Dans le peu de temps qu'il lui reste, le gouvernement devrait s'efforcer de changer d'optique pour que toute l'administration, pour que les relations de patron à salarié puissent être transformées. Sur ce plan comme sur les autres, le gouvernement devrait se mettre à indiquer la voie au secteur public et au secteur privé. Depuis dix ans qu'il est au pouvoir, personne ne compte plus sur lui.

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, j'ai toujours cru qu'à la deuxième lecture la discussion d'un bill portait sur son principe. Dans le cas du bill C-45, je suis contraint de m'interroger sur son principe. Comment concilier mes options et celles de mon parti avec le principe qui se dégage de ce bill? Ce principe, c'est pour moi la confrontation.

C'est toujours le même qui revient depuis que le premier ministre (M. Trudeau) s'est présenté à l'élection en 1968. Cela évoque à ma mémoire un candidat au poste de premier ministre, qui faisait à Montréal des gestes de provocation lors de la Saint-Jean-Baptiste. «Tiens, s'est dit le reste du Canada, nous aurons là un premier ministre à poigne, qui remettra les troubles-fête à leur place. Un vrai chef, quoi!» Nous avons connu le même type de confrontation lorsque les chauffeurs de LaPalme sont venus manifester devant le Parlement contre la façon dont ils avaient perdu leur emploi. Toujours le même principe. A ces ouvriers qui avaient perdu leur emploi sans qu'ils y soient pour rien, le premier ministre a lancé: «Mangez de la merde». Et le reste du Canada s'est dit: «Quel dur que ce premier ministre! Il en a dans le ventre! Quel cran! Ça, c'est un homme!»

Toujours le même principe à l'égard du Québec et de son gouvernement. Toujours la confrontation, le premier ministre se cherche un bouc émissaire pour que le reste du Canada

puisse dire qu'il faut un Canadien français pour remettre les Canadiens français à leur place. C'est le genre de cynisme, c'est le genre d'attitude que je vois quand je lis ce bill d'une page. Quel peut être son principe autrement?

● (2102)

J'ai été consterné d'entendre le ministre de Postes (M. Lamontagne) déclarer hier dans une interview à Radio-Canada que tout ce que le bill faisait, c'était d'appliquer au Syndicat des postiers du Canada un article qui figure déjà dans le Code canadien du travail. L'article 181 du Code canadien du travail stipule, de fait, que les travailleurs visés par le Code ne peuvent pas faire la grève pendant une période d'élections. Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas lu le bill. Je l'ai appelé et je lui ai dit: «Vous avez pris l'article 181 du Code du travail, mais vous n'avez pas pris l'article 148 qui stipule que les travailleurs qui ne peuvent pas faire la grève pendant une période d'élections seront visés par la convention collective antérieure». Les ministres d'en face n'ont même pas lu le bill comme il faut. Je ne sympathise pas souvent avec les libéraux, mais j'éprouve un peu de sympathie pour le défenseur des Tiger Cats de Hamilton. J'éprouve un peu de sympathie pour ceux qui ont essayé de tenir Harold Ballard à l'écart de Hamilton. Le Syndicat des postiers est visé par la loi sur la Fonction publique qui relève du vice-premier ministre (M. MacEachen), mais c'est pourtant le ministre du Travail (M. Munro) qui présente le bill qui touche le syndicat. Je ne peux pas m'empêcher de sympathiser avec lui s'il se sent pris au piège et s'il se demande: «Quelle nullité a pu rédiger ce bill et s'attendre à ce que je le fasse adopter?»

Ce bill n'accorde aucune protection aux travailleurs. Les cadres moyens des postes voudraient bien que les travailleurs se trouvent sans convention collective pendant les 60 ou 90 jours de la période des élections. Ils ne sont jamais montré particulièrement compétents sans tout ce qu'on peut considérer comme admirable dans les relations publiques. Encore une fois, on cherche l'affrontement. Le jour même où les négociations du Syndicat des postiers du Canada sont passées à la période de la conciliation, c'est-à-dire hier, le premier ministre déposait ce bill à la Chambre et, comme le ministre du Travail semble s'être si bien tiré d'affaires vendredi dernier, il veut profiter de sa bonne fortune et faire adopter cette mesure aujourd'hui.

Quelle réaction pensez-vous que cela suscitera, monsieur l'Orateur, dans n'importe quel bon syndicat qui n'a pas froid aux yeux? A quel genre de réaction pouvait-on s'attendre? Je suis étonné de la patience et de la modération dont le Syndicat des postiers a fait preuve à l'égard du bill C-45. Je le répète, on recherche l'affrontement et c'est tout.

L'affrontement est également d'ordre politique dans une certaine mesure car s'il existe au Canada un syndicat qui est persona non grata aux yeux du public d'un océan à l'autre, c'est bien celui des postiers. Donc, le premier ministre cherche à provoquer l'opposition à la Chambre des communes. N'est-ce pas merveilleux à l'approche des élections de pouvoir dire aux Canadiens: Nous voulons être sûrs qu'il n'y aura pas de grève postale pendant les élections. Et si d'autres partis votent contre cette mesure, il pourra dire: L'opposition a voulu nous empêcher de vous protéger contre une grève. A mon avis, c'est le comble du cynisme et c'est là un facteur d'affrontement politique.